

ALAIN BERNHEIM

RÉGULARITÉ MAÇONNIQUE

3^{ème} partie

IV.

RELATIONS INTERNATIONALES AU 20^e SIÈCLE

Le Frère Patmore suggère (...) que les relations entre la Grande Loge Unie d'Angleterre et celles qui sont établies dans d'autres parties du monde (reconnues et non-reconnues) soient explorées, examinées et publiées. (...) Ce serait une tâche monumentale qui pourrait ne pas être approuvée par le Board of General Purposes pour la simple raison que bien d'éléments confidentiels ne pourraient simplement pas être révélés.

GEORGE DRAFFEN

Il ne saurait être question de passer ici en revue l'ensemble des relations maçonniques internationales au cours du 20^e siècle.

On rappellera seulement:

- les circonstances dans lesquelles la Grande Loge Nationale Indépendante & Régulière pour la France & les Colonies Françaises (GLNI&R) fut reconnue par la Grande Loge Unie d'Angleterre le 3 décembre 1913,
- les différentes versions de deux textes qu'elle publia officiellement, *Aims and Relationships of the Craft* le 5 août 1920, le 20 juin 1938 puis le 7 septembre 1949 et les *Basic Principles for Grand Lodge Recognition* le 4 septembre 1929,
- les différentes appréciations concernant la question de savoir si le fait de recevoir le 4^e grade du Rite Écossais Ancien et Accepté conférait automatiquement la régularité à un franc-maçon,
- la distinction entre la notion de régularité et celle de reconnaissance, rappelées en 1983 par Sir James Stubbs.

CRÉATION DE LA GLNI&R – SA RECONNAISSANCE PAR L'ANGLETERRE

En 1980, Alec Mellor prit le risque de publier ce qu'il dénomma « le dossier de 1913 », dix-huit lettres dont sept reproduites en fac-similé, rédigées entre le 17 septembre et le 27 novembre 1913. Certaines se trouvaient dans les archives de la Grande Loge Unie d'Angleterre qui lui donna l'autorisation de les consulter et de les publier. En 2011, j'ai pu moi-même les consulter à Londres...[...]

Dans les lettres que reproduit Mellor, Ribaucourt affirmait que sa nouvelle Grande Loge devait comprendre trois loges (20 septembre), au moins cinq loges (23 octobre), que « de nombreuses loges nous suivront » (10 novembre). Or L'Anglaise 204 ne rejoindra la nouvelle Grande Loge française que le lendemain 4 décembre, ce que confirmera le texte du Décret n° 2 qu'elle reçut plus tard. La troisième loge de la nouvelle obédience ne fut consacrée que le 20 juin 1914.

[...]

BASIC PRINCIPLES FOR GRAND LODGE RECOGNITION

[...] Un point convient d'être souligné. Alors que les huit principes que contient ce document sont en général parfaitement connus – on en trouvera la traduction en Appendice –, la brève introduction qui les précède l'est moins. Sa dernière phrase est assez remarquable:

Le *Board [of General Purposes]* souhaite que non seulement les corps en question mais aussi les Frères en général dans toute l'étendue de la juridiction sous l'autorité du Grand Maître soient complètement informés de ces Principes Fondamentaux de la Franc-Maçonnerie que la Grande Loge d'Angleterre a défendus à travers son histoire.

En effet, si j'ai été le premier en 1988 à affirmer qu'une seule loge (*Le Centre des Amis*) avait constitué la GLNI&R, il était alors généralement admis que *L'Anglaise No 204* avait pris part à cette création. Le fait que la nouvelle Grande Loge ait été immédiatement reconnue bien qu'elle n'ait été fondée que par deux loges alors que le premier des *Basic Principles* exigeait au moins trois, était expliqué par le fait que sa création avait eu lieu en 1913 et que les *Basic Principles* n'avaient été publiés que seize ans plus tard. [...] Or si on relit l'introduction que je viens de citer, on constatera qu'elle contient l'affirmation que « ces Principes Fondamentaux [sont ceux] que la Grande Loge d'Angleterre a défendus à travers son histoire ».

APPARTENIR AU REAA CONFÈRE-T-IL AUTOMATIQUEMENT LA RÉGULARITÉ?

Posée ainsi, la question peut faire sourire le lecteur d'aujourd'hui. Et pourtant... voici ce qu'écrivait Charles Riandey, alors Grand Commandeur du Suprême Conseil de France, le 22 juillet 1964:

Il est deux points acquis dans les Conférences des Suprêmes Conseils. C'est: a) qu'en élevant au 4^e degré un Frère même irrégulier en tant que Maître on lui confère la "régularité" écossaise; b) que la régularité des Suprêmes Conseils est indépendante de celle des Grandes Loges (cf. Conférence de Lima 1958).

[...] Mais une fois Grand Commandeur du Suprême Conseil pour la France, l'opinion de Riandey devint fort différente:

Or, l'une des règles fondamentales du Rite Écossais Ancien et Accepté est que les membres des hauts grades du Rite – et a fortiori les membres actifs d'un Suprême Conseil – doivent appartenir à une Obédience bleue régulière. Cette règle est telle que la présence dans un Suprême Conseil d'un seul membre qui ne soit pas un Maître Maçon régulier entache d'irrégularité le Suprême Conseil tout entier. Certains croient que le fait pour un Suprême Conseil d'élever au 4^e degré un Maître Maçon irrégulier confère une régularité à ce dernier. C'est absolument inexact.

Jusqu'aux premiers mois de l'année 1965, la régularité du Suprême Conseil de France n'a jamais été mise en question. Il participa à toutes les Conférences Internationales des Suprêmes Conseils du monde depuis la première à Bruxelles en 1907 jusqu'à la huitième en 1961 à Washington, et fut la Puissance invitante à Paris en 1929.

REGULARITE ET RECONNAISSANCE

James Stubbs fut Grand Secrétaire de la Grande Loge Unie d'Angleterre de 1958 à 1980. Les remarques qui suivent sont extraites des commentaires qu'il écrivit à propos d'un article de Christopher Haffner:

Le Frère Haffner semble confondre la « régularité » qui est subjective et susceptible de recevoir plusieurs interprétations, avec la « reconnaissance » qui correspond à un état de fait. Aucune Grande Loge ne peut être forcée de reconnaître une autre Grande Loge, même si elle est prête à admettre que celle-ci est régulière d'après ses propres critères d'appréciation. Aucune Grande Loge ne peut exiger d'être reconnue; elle ne peut que demander à l'être et exposer ce qu'elle estime constituer les éléments d'un bon dossier. Au contraire, si elle le désire, une Grande Loge peut rompre ses relations, c'est-à-dire ne plus reconnaître une autre Grande Loge si elle estime avoir une bonne raison pour cela. (...) Après des années d'expérience (...), mon opinion est qu'il est aussi important pour la Grande Loge à qui une demande est adressée de chercher des raisons pour *ne pas* accorder de reconnaissance, que pour la Grande Loge qui la sollicite, de fournir des éléments pour que cette reconnaissance soit accordée.

Autrement dit, la remarque faite par Roger Dachez en 2011 « Il est pourtant incontestable que, sans reconnaissance par Londres, une obédience n'est pas régulière » ne correspond pas à la réalité.

V.

Je suis un franc-maçon de nationalité française mais je n'appartiens à aucune obédience française en tant que membre actif. Je n'ai pas qualité pour prendre part, en aucune manière, à cette année essentielle qu'est 2014 pour la franc-maçonnerie française. Mais je suis aussi un historien de la franc-maçonnerie. À ce titre, ce que j'ai pu lire depuis plusieurs années sous la plume de maçons français m'a souvent scandalisé, non pas en raison des opinions exprimées, mais en raison des faits historiques prétendus, inventés ou inexacts, sur lesquelles elles s'appuyaient.

Il est vrai que les écrits et les actes de la maçonnerie anglaise que j'ai souhaité rappeler aussi scrupuleusement que possible dans les pages qui précèdent peuvent souvent déconcerter. J'ai rappelé dans un article qui paraît cette année l'aveuglement de nos Frères anglais dans les années qui ont entouré le début et la fin de la Seconde guerre mondiale. Mais j'ai aussi découvert l'allocution prononcée par Lord Northampton au cours de la conférence d'été 2005 de la *Cornerstone Society*. [...] Vers la fin de son allocution, il dit des mots qui surprendront ceux qui ont une idée superficielle de la maçonnerie anglaise:

Laissez-moi insister sur le fait que vous ne pouvez pas découvrir le mystère de la franc-maçonnerie en lisant le rituel. Vous devez passer par le processus de l'initiation pour que le mystère se réalise et se dévoile parce que c'est une expérience ressentie.

J'ai rappelé ce qui précède dans une conférence que j'ai donnée en 2010 devant les membres de l'*Association for Masonic Research* et du *Sheffield Masonic Study Circle* à Manchester. J'y ai cité les mots de Lepage:

L'Ordre, – la Franc-Maçonnerie traditionnelle et initiatique, – n'a pas d'origine historiquement connue. (...) Les Obédiences, au contraire, sont des créations récentes, dont on peut, – bien qu'avec quelques difficultés et imperfections, – décrire la naissance, dont l'existence est ensuite bien connue dans la plupart des détails.

[...] J'aurais pu, je ne l'ai pas fait, évoquer les mots écrits par Alain Bauer et Édouard Boeglin en 2003 que j'ai cités plus haut:

L'année 1865 donna l'occasion d'un débat fondamental qui ne devait connaître son véritable aboutissement qu'en 1877 avec la disparition de la référence obligatoire au Grand Architecte de l'Univers dans les textes constitutionnels. (...) l'élimination du Grand Architecte en 1877 (...). Le Grand Orient prenait donc congé du Grand Architecte.

Et les comparer avec ceux de Corneloup dont le premier article en tant que nouveau directeur du *Symbolisme* en décembre 1945 était intitulé 'Plaidoyer pour le Grand Architecte de l'Univers'. On en trouvera de larges extraits en annexe.

Faut-il en déduire qu'au sein de la même obédience des opinions diamétralement opposées peuvent coexister? Ou bien que ce sont les interprétations prêtées aux symboles au moyen de mots qui sont la cause de ces oppositions?

La liberté de conscience conduit à considérer le Grand Architecte de l'Univers comme chacun l'entend mais nous n'avons aucun droit d'imposer à nos Frères notre vision personnelle.

Anderson, par deux fois, n'avait rien écrit d'autre en 1738:

Et quelles que soient nos Opinions différentes à propos d'autres Choses (laissant à tous les Hommes la Liberté de Conscience) ...

(...) les disciples de Zoroastre (...) ne sont pas mentionnés ici pour leurs Rites Religieux qui ne sont pas le Sujet de ce Livre: Car nous laissons à chaque Frère la Liberté de Conscience; mais l'exhortons à maintenir soigneusement le *Ciment de la Loge*, et les 3 Articles de NOÉ.

« **Régularité Maçonnique** » d'**Alain Bernheim**. 3^{ème} partie. Publication des meilleures feuilles sur le *bloc-notes de Jean-Laurent sur la Franc-Maçonnerie et les Spiritualités* (www.jlturbet.net).

Le livre sera publié prochainement en intégralité aux éditions Télètes avec ses notes en bas de pages, ses annexes et tout le matériel critique